



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale du Trésor



# BREVES ÉCONOMIQUES DU BENELUX

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES

DE LA HAYE ET BRUXELLES

Août 2023

## AU SOMMAIRE

### **P.2 ACTUALISATION DES PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES**

BE : L'économie belge résiste mieux que prévu.

NL : L'inflation persistante impacte négativement les prévisions macroéconomiques de la banque centrale néerlandaise (DNB).

LU : Malgré une surchauffe évidente, l'économie ne suscite pas à court terme de vives préoccupations.

### **P.5 SEMESTRE EUROPEEN**

BE : Les autorités belges misent sur une amélioration des finances publiques à l'horizon 2026 grâce à des efforts supplémentaires dès 2024.

NL : En position de luxe, les Néerlandais assument une trajectoire budgétaire qui se dégrade afin de favoriser les investissements.

LU : Perspectives financières luxembourgeoises à court et long terme : déficit contenu et réformes en vue pour maintenir la bonne santé des finances publiques.

### **P.7 CRISE DE L'AZOTE**

BE : La Flandre a trouvé un accord sur la question de l'azote.

NL : La « crise de l'azote » structure la vie politique du pays.

LU : Un projet de loi agraire vise à encadrer les émissions de l'élevage.

### **P.8 SOMMET DE LA MER DU NORD LE 24 AVRIL 2023 A OSTENDE**

### **P.9 VISITE D'ÉTAT DES PAYS-BAS EN BELGIQUE DU 20 AU 22 JUIN 2023**

### **P.10 REUNION DE LA ZONE BENELUX ORGANISEE PAR LE SER DE LA HAYE**

### **P.10 ÉVÉNEMENTS À VENIR**

# Actualisation des prévisions macroéconomiques

## Belgique – L'économie belge résiste mieux que prévu.

D'après les projections de printemps de la Banque nationale de Belgique (BNB) et les perspectives économiques du Bureau fédéral du Plan (BFP) 2023-2028, publiées le 16 juin dernier, l'économie belge fait preuve d'une grande résilience malgré l'ampleur des chocs subis depuis 2020.

### Croissance

En 2023, la croissance annuelle s'établirait à 1,4 % d'après la BNB et 1,3% d'après le BFP. Elle est plombée par une contribution négative des exportations nettes et des variations de stocks mais soutenue par le dynamisme de la consommation des ménages du fait notamment de la hausse du pouvoir d'achat et la reprise des investissements (hors logements). Ensuite, la croissance du PIB devrait remonter à 1,6% en 2024, portée par l'amélioration de la conjoncture internationale et demeurer autour de 1,4% durant la période 2025-2028.

### Inflation

D'après le BFP, sur base annuelle, l'inflation fléchirait de 9,6% en 2022 à 3,3% en 2024, mais il faudrait attendre 2025 pour que celle-ci repasse sous la barre des 2%. D'après la BNB, l'inflation totale devrait temporairement repartir à la hausse en 2024 en raison des répercussions techniques du retrait des mesures de soutien à l'énergie mais elle retomberait à nouveau sous les 2 % en 2025. L'inflation sous-jacente s'élèverait encore à 2,5% à la fin de l'année 2024 mais se replierait progressivement.

### Consommation

La consommation intérieure reste un des moteurs de la croissance (+2,5% en 2023, +1,8%

en 2024) et le revenu disponible réel des ménages devrait augmenter de 4,4% en 2023 (indexation automatique des salaires).

### Trajectoire budgétaire

Le déficit budgétaire se creuserait en 2023, pour atteindre 4,7% du PIB d'après la BNB et 4,8% d'après le BFP (contre 3,9% en 2022).

Dans les prévisions du BFP, le déficit reculerait légèrement à 4,7% en 2024 mais il tendrait par la suite à peu à peu augmenter chaque année. À politique inchangée, il dépasserait 5% du PIB dès 2026, alors que le programme de stabilité vise à repasser sous la barre des 3% à cet horizon (2,9% en 2026). La dette publique s'élèverait à 105% du PIB en 2023 et atteindrait 114% du PIB en 2028.

## Pays-Bas – L'inflation persistante impacte négativement les prévisions macroéconomiques de la banque centrale néerlandaise (DNB).

La DNB a publié ses prévisions macroéconomiques semestrielles dans le cadre des projections de la Banque centrale européenne (BCE) pour la zone euro le 19 juin 2023.

### Croissance

Malgré un début d'année marqué par une contraction de -0,7% du PIB en g.t., la DNB prévoit tout de même une croissance de +0,8% en g.a. pour 2023, de +1,3% en 2024 et de +1,1% en 2025. Ainsi, la DNB estime que le niveau de croissance devient plus conforme aux fondamentaux du pays, dont l'économie est en surchauffe avec un écart de production, la différence entre le PIB réel et le PIB potentiel, de 1,7% en 2023. Après la publication des prévisions de la DNB, le 23 juin 2023, le CBS a publié une nouvelle estimation de l'évolution du PIB, qui ne se serait contracté que de -0,3% en g.t. au T1 2023.

Le ralentissement est expliqué par les conséquences économiques de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'inflation a réduit le pouvoir d'achat freinant la consommation des

ménages. De plus, l'augmentation des taux d'intérêts se répercute sur les investissements privés et l'économie ouverte des Pays-Bas est exposée à un ralentissement du commerce mondial.

### Inflation

L'inflation est un sujet de préoccupation majeur de la DNB qui craint une spirale prix-salaires. La banque centrale prévoit que l'inflation IPCH s'établisse cette année à +4,2% en g.a., +3,7% en 2024 et +2,5% en 2025, bien en-deçà de celle de l'an passé (+11,6% en g.a.), grâce à la diminution du prix de l'énergie. L'inflation reste élevée notamment à cause de l'évolution des prix alimentaires, +14,5% lors des 4 premiers mois de l'année, contribuant à +2,7 p.p. au taux IPCH.

A +6,8% en g.a. en 2023 contre +4,8% en 2022, l'inflation sous-jacente reste au-delà de la moyenne européenne (+5,1% en 2023) en raison d'une activité économique au-dessus de sa capacité potentielle. La décélération de la croissance devrait atténuer l'inflation sous-jacente, prévue de diminuer à +3,6% en 2024 et +2,8% en 2025. Cependant, les pénuries d'emploi dans un contexte de forte inflation entraînent une forte augmentation des salaires (+7,2% en 2023, +4,6% en 2023 et +3,3% 2025) au risque d'une inflation sous-jacente persistante.

La DNB prévoit que la décélération économique et l'augmentation du coût de la main d'œuvre feront augmenter le taux de chômage de 3,6% en 2023 à 3,8% en 2025, sans véritablement alléger les pénuries.

### Consommation

Après une croissance de la consommation des ménages de +6,5% en g.a. en 2022, principalement imputable à une consommation de rattrapage des services (+13%) post-covid, elle s'affaiblit à +1,6% en 2023 et +0,9% en 2024 et 2025 en raison de l'inflation et de la faible confiance des consommateurs (estimée à -39 en juin 2023 par le CBS).

### Exportations

L'inflation a indirectement un double effet négatif sur les exportations néerlandaises par la

dépréciation de la demande au niveau international et la perte de compétitivité relative avec l'augmentation du coût de la main d'œuvre. Ainsi, une diminution des exportations de biens produits aux Pays-Bas, hors énergie, de -1,7% en g.a. est prévue pour cette année, contre une croissance de +4,8% en 2022 et une croissance des réexportations, hors énergie, de +2,1% en 2023.

### Investissements

Les investissements privés ralentissent de +5,2% en g.a. en 2022 à +3,0% en 2023, restant relativement élevés grâce aux décisions d'investissement du T4 2022, +1,4% en 2024 et +1,7% en 2025. La majorité des banques néerlandaises constatent que la demande en crédits diminue depuis le T4 2022. Pour 2023, la DNB prévoit une contraction du crédit bancaire pour les entreprises de -0,5% en 2023, une stagnation en 2024, et un retour à la croissance (+0,9%) en 2025.

### Trajectoire budgétaire

La DNB prévoit qu'un déficit se creuse les prochaines années passant d'un équilibre budgétaire en 2022, à un déficit de -2,2% en 2023 et de -2,7% en 2024 et 2025. Ainsi elle est plus optimiste que le gouvernement qui pronostique un déficit de -2,6% en 2023 et de -3,0% en 2024 et 2025. Par un effet dénominateur, le stock de la dette descendrait d'abord à 49,3% du PIB en 2023 (51% en 2022 selon la DNB), à 48,9% en 2024, avant de remonter à 49,7% en 2025.

**Luxembourg - Malgré une surchauffe évidente, l'économie ne suscite pas à court terme de vives préoccupations.**

### Croissance

Les autorités luxembourgeoises ont des prévisions de croissance optimistes à court terme comparées à celles des organisations internationales, malgré le cumul de signes de ralentissement début 2023 (production industrielle en repli de -4,7% au T1 en g.a., diminution de transactions immobilières, repli

des indicateurs de confiance etc.), la persistance de fortes pressions inflationnistes, le durcissement des conditions monétaires et les pénuries de main-d'œuvre. Selon l'Institut national de la statistique et des études économique (Statec en fév. 2023), la croissance devrait ralentir en 2023 pour s'établir à +2,2%, s'accroissant à +3,2% en 2024, puis se stabilisant à +2,9% sur la période 2025-2027. Le Programme de stabilité (PSTAB de mars 2023) est basée sur l'hypothèse d'une croissance de +2,4% en 2023, qui progresserait à +3,8% en 2024 pour se stabiliser à une moyenne de +2,6% entre 2025 et 2027. En parallèle, la Commission européenne et le FMI prévoient respectivement des taux de croissance du PIB de +1,3% et +1,1% en 2023 et +2,4% et +1,7% en 2024.

À long terme, les freins potentiels à la croissance restent inchangés (congestion des infrastructures de transport, offre insuffisante de l'offre de logements par rapport à la demande, stabilité des finances publiques, productivité stagnante, etc.), d'autant que le maintien d'une croissance annuelle moyenne de 2,8% d'ici 2050 nécessiterait un total de 950 000 actifs (500 000 actuellement), portant la population totale à 1,2 M d'habitants. Celle-ci paraît insoutenable considérant les contraintes physiques, à moins d'accroître la densification du bâti (renforçant de fait les risques de congestion) et/ou d'améliorer la productivité.

### Inflation

Les pressions inflationnistes, déjà significatives en 2021 (+2,5%) se sont accélérées en 2022 (+6,3%) mais devraient marquer le pas en 2023 (+3,4%). Celles-ci sont alimentées par le contexte international et européen de (i) tensions géopolitiques et commerciales, de (ii) renchérissement des prix de l'énergie et de (iii) normalisation rapide de la politique monétaire. Ces pressions internationales sont renforcées par le contexte national (i) de plein emploi (chômage à 4,8% en déc. 2022) exerçant une pression haussière sur les salaires qu'accroissent (ii) le mécanisme d'indexation automatique des salaires et (iii) le relèvement du salaire minimum (+3,2%) qui devraient entraîner une hausse des salaires nominaux de +4,5% en 2022 et +6,5% en 2023. Y contribuent également (iv) la forte dépendance aux importations d'hydrocarbures

et d'électricité, ainsi que (v) la forte augmentation des prix de l'immobilier (+12% en 2021, +5,6% en 2022) alimentée par la forte pression démographique (+14,5% depuis 2015) bien supérieure à l'offre. Le déploiement des dispositifs de soutien devrait contenir l'inflation à +3,4% en 2023, leur retrait étant susceptible de provoquer un choc en 2024 (+4,8%) tiré par les prix du gaz et de l'électricité (+37 et +78%). Ces particularités nationales expliquent **la persistance d'un niveau d'inflation sous-jacente** (3,9% en 2023, 4,3% en 2024).

### Trajectoire budgétaire

En 2022, sous l'effet d'une progression des recettes (+7,7%) moindre que celles des dépenses (+9%) en raison du bouclier énergétique déployé, l'excédent budgétaire s'est réduit à 0,2% du PIB. Selon Statec, le gouvernement devrait enregistrer un déficit budgétaire en 2023 de -2,2%, qui se stabilisera à -1,5% en 2024. La dette publique, maîtrisée à 24,6% du PIB en 2022 grâce au cumul d'excédents budgétaires, a progressé à 26,4% en février 2023. La banque centrale luxembourgeoise (BCL) prévoit que la dette publique atteindra 26,3% du PIB pour l'année 2023 et 27,7% du PIB pour 2024.

L'équilibre budgétaire est menacé à plus long terme par les coûts liés au vieillissement de la population. L'excédent « traditionnel », imputable à la compensation du déficit de l'administration centrale (-720 M€ en 2022) par l'excédent du système de sécurité sociale (990M€), pourrait progressivement s'éroder en raison d'une progression des dépenses liées au vieillissement plus rapide que celle des cotisations liées à l'emploi, et ce dans un contexte d'essoufflement de l'attractivité de la main-d'œuvre étrangère. Selon l'*Ageing report* de la Commission européenne, le Luxembourg aurait, en 2070, le taux de dépenses pour les seules retraites le plus élevé de l'UE (18% du PIB). La dérive de la dette vers le seuil psychologique des 30% (seuil unanimement considéré comme la limite à ne pas franchir, nécessaire à la préservation de la notation « AAA ») inscrit dans l'accord de coalition, préoccupe les acteurs économiques qui craignent un impact réputationnel susceptible d'affecter l'attractivité de la place financière.

## Semestre européen

**Belgique** – Les autorités belges misent sur une amélioration des finances publiques à l'horizon 2026 grâce à des efforts supplémentaires dès 2024.

**La Belgique compte parmi les pays de l'UE dont les finances publiques sont les moins conformes aux critères du Traité de Maastricht** (déficit budgétaire 2023 à -4,7% et dette publique de 104,7% du PIB d'après les dernières prévisions de la Banque Nationale de Belgique<sup>1</sup>). Dans le nouveau programme de stabilité (PSTAB) que le gouvernement fédéral a rendu public le 2 mai 2023, **les autorités belges entendent corriger cette situation et améliorer la trajectoire de leurs finances publiques d'ici 2026 grâce à l'effort conjoint du Fédéral et des entités fédérées** (les 3 Régions et les Communautés).

Le scénario présenté dans le PSTAB prévoit une trajectoire descendante du déficit public, à 5,1% en 2023, 4,2% en 2024 pour atteindre 2,9% en 2026. Conformément à l'accord de gouvernement, la stratégie de consolidation du gouvernement fédéral est constituée d'un effort fixe annuel de 0,2% du PIB de 2021 à 2024 puis de 0,8% à partir de 2025, et d'un effort variable dépendant de la reprise économique à partir de 2022. Pour y parvenir, la Belgique prévoit (cf son programme national de réforme 2023) « des réformes structurelles supplémentaires qui favoriseront la santé des finances publiques » sans toutefois chiffrer précisément l'impact de ces mesures. Avec la réforme fiscale, « la différence entre le travail et l'inactivité augmentera, ce qui rendra l'emploi plus attractif et le taux d'emploi continuera d'augmenter ». La réforme des pensions, adoptée en juillet dernier, doit quant à elle garantir la soutenabilité financière du système des retraites à long terme.

**Le respect des règles budgétaires européennes repose donc sur l'exécution de réformes**

**structurelles** (fiscalité et travail) que le gouvernement fédéral espère adopter prochainement. Interrogé au Parlement fédéral le 9 mai dernier, le ministre des Finances Vincent Van Peteghem a confirmé que « la Commission européenne pourrait effectivement proposer d'ouvrir une procédure de déficit excessif basée sur le déficit budgétaire à partir de 2024 ».

**Pays-Bas** – Les Néerlandais assument une trajectoire budgétaire qui se dégrade afin de favoriser les investissements.

**Les finances publiques néerlandaises respectent pour l'instant les valeurs de référence**, un déficit de moins de 3% du PIB et un stock de la dette inférieur à 60% du PIB, prévues par le volet correctif du pacte de stabilité et de croissance. **Cependant la trajectoire budgétaire présentée dans le PSTAB du 28 avril 2023 se dégrade par l'expansionnisme budgétaire**, ce qui est assumé par le gouvernement dans le cadre des investissements dans la double transition énergétique et numérique.

Selon les prévisions du PSTAB, le solde public s'établira à -3% du PIB cette année, pour descendre à -2,6% en 2024-25 et remonter à -2,80% en 2026 et -3,20% en 2027. Il est tiré par le déficit de l'administration centrale qui se trouve au-dessus de -3% tout au long de la période 2023-2027. Sur la même période, le surplus attendu de plus de +0,6% chez les fonds de sécurité sociale atténue le déficit total. Ainsi, le stock de la dette publique descendra d'abord à 48,4% du PIB en 2023, pour ensuite progressivement monter à 48,7% en 2024, 49,8% en 2025, 51,0% en 2026, et pourrait dépasser le seuil des 60% du PIB en 2031.

Cependant, ces prévisions ne sont plus d'actualité selon la trajectoire budgétaire présentée dans le Voorjaarsnota, accompagnant les lois budgétaires rectificatives, publié le même jour que le PSTAB. En raison d'une forte

<sup>1</sup> [Projections économiques pour la Belgique – Printemps 2023 | nbb.be](#)

augmentation des dépenses (surcoût induit par le relèvement des taux d'intérêts, la guerre en Ukraine, le bouclier tarifaire énergétique et l'accueil de réfugiés), le gouvernement prévoit que le déficit s'établira à -3% du PIB en 2024-25 et à -3,7% en 2026 avant de se redresser à -3,1% en 2027.

Faisant suite aux recommandations par pays, les Néerlandais investissent dans l'infrastructure (+1,25Md€ structurel pour la gestion et l'entretien et +7,5Md€ incidentel pour le fonds mobilité afin d'améliorer l'accessibilité de 14 zones urbaines), le climat (35Md€ pour le fonds climat et transition et 25Md€ pour la transition du monde rural) et le marché du logement. On prévoit également 20Md€ (2020-24) pour le fonds national de croissance pour l'innovation et 1Md€ structurels pour l'éducation.

**Les autorités assument clairement chercher à exploiter tout l'espace budgétaire disponible en-deçà de ce seuil (soit la flexibilité offerte par le PSC) en maintenant un déficit avoisinant les 3%, pour permettre d'investir dans les défis sociétaux majeurs et la croissance durable, investissements conformes aux recommandations pays.** Ils constatent que, malgré des déficits prévus sur la période 2023-2027, le stock de la dette restera en dessous du seuil des 60% du PIB. Ainsi ils ne prévoient pas que la Commission Européenne trouve le déficit excessif en 2024, mais ils avouent les tensions entre le budget expansif et les recommandations budgétaires de 2023.

## Luxembourg – Perspectives financières luxembourgeoises à court et long terme : déficit contenu et réformes en vue pour maintenir la bonne santé des finances publiques.

**Malgré de coûteux paquets de soutien aux ménages et entreprises l'estant les dépenses, les autorités prévoient de contenir le déficit et maintenir sur 2023-2027 le stock de dette sous le seuil des 30% inscrit dans l'accord de coalition.** Le stock de dette a augmenté de 5,3 Md€ sur 2019-2022 (atteignant 19,2 Md€), mais reste stable par rapport au PIB à 24,5%, grâce aux mesures contre les effets socioéconomiques de

la « polycrise » depuis 2019. Le PSTAB prévoit une dette publique de 29% du PIB en 2027, mais les autorités admettent que cette prévision mécanique ne tient pas compte de certains paramètres imprévisibles tels que les instruments de financement, les taux d'intérêt, les développements budgétaires réels, et les besoins de liquidités.

**Les autorités mettent en avant leurs excellentes conditions financières avec une notation AAA, mais prévoient un quadruplement de la charge d'intérêt d'ici 2027.** Elles soulignent que leur portefeuille d'actifs financiers, représentant 45% du PIB (y compris la réserve du fonds de compensation avec 32% du PIB fin 2022), pourrait être mobilisable pour faire face à leurs obligations.

Le PSTAB détaille les principales réformes en cours pour équilibrer les finances publiques à long terme en insistant sur l'importance de les continuer.

La réforme du régime général d'assurance pension, souhaitée par le patronat dès 2024, est en cours et le Conseil économique et social (CES) propose des solutions pour garantir sa viabilité. La réforme de l'assurance-dépendance est également évoquée.

**Les dépenses liées au vieillissement représenteront 27,3% du PIB d'ici 2070,** mais le document ne mentionne pas les travaux en cours sur la réforme fiscale visant à encourager l'emploi des femmes, orienter les investissements vers les transitions et préserver la compétitivité des entreprises.

Les autorités prévoient des investissements annuels de plus de 3 Md€ sur 2022-2026 (soit >4,1% du PIB) dans la transition énergétique, digitale, l'accès au logement et la mobilité, s'inscrivant dans une stratégie antérieure plutôt que dans une adaptation aux marges de manœuvre laissées par la Commission dans le cadre de la revue de la gouvernance économique en cours.

## Crise de l'azote

### Belgique – La Flandre a trouvé un accord sur la question de l'azote.

Alors que les terres agricoles wallonnes accueillent surtout des cultures céréalières, betteravières et de vastes prairies permanentes, en partie dédiées à l'élevage bovin, **la Flandre s'est davantage spécialisée dans l'élevage et concentre en particulier 94% du cheptel porcin.** Elle présente des émissions excessives d'azote, présent dans le fumier et dans le lisier et qui, en quantités élevées, provoque la pollution des cours d'eaux via la libération de métaux lourds dans le sol et dans l'air. La question de l'azote est devenue impérieuse à la suite de l'annulation par le juge d'un permis d'extension d'un élevage avicole à Kortesseem début 2021 en raison d'émissions excessives d'azote et du fait de l'échéance de 2050 pour le respect des seuils d'émissions d'azote à proximité des sites naturels protégés Natura 2000. **L'accord trouvé par la coalition flamande le 23 février 2022 a fait l'objet de manifestations d'ampleur.** Dans l'approche programmatique approuvée par les autorités flamandes le 10 mars 2023, les seuils d'émission imposés aux éleveurs, plus contraignants que ceux imposés à l'industrie, et le transfert des droits d'émission entre exploitations doivent faire l'objet d'études complémentaires et d'une analyse d'impact environnemental. La liste des 41 fermes devant faire l'objet d'une fermeture doit également être révisée et **le gouvernement flamand alloue 200 millions d'euros à un programme de rachat volontaire, accepté par près d'un éleveur sur cinq** selon la ministre flamande de l'Environnement, Zuhail Demir.

### Pays-Bas – La « crise de l'azote » structure la vie politique du pays.

Le 29 mai 2019, le Conseil d'État a annulé le plan national relatif à la gestion de l'azote (PAS) sur lequel se fondait le dispositif d'autorisation environnementale au motif qu'il n'assurait pas une protection des sites Natura 2000 néerlandais

(espaces naturels pour lesquels l'État est tenu, au titre des directives européennes Oiseaux et Habitats, d'empêcher toute opération qui dégraderait son état écologique). Depuis, l'octroi de permis de construire et autres autorisations environnementales est entravé et une refondation du modèle agricole néerlandais s'impose. La valeur écologique des 160 sites Natura 2000 néerlandais est en effet vulnérable aux dépôts d'azote (118 sont dégradés par excès d'ammoniac  $\text{NH}_3$  ou d'oxydes d'azote  $\text{NO}_x$ ); or, nombre de ces sites se trouvent à proximité **d'activités d'élevage, qui sont responsables de 63% des émissions d'azotes qui atterrissent dans ces sites Natura 2000**, ou exposées à d'autres activités émettant des oxydes d'azote (industries, trafic routier, immeubles munis de chaudières au gaz).

**L'accord de coalition du gouvernement Rutte IV (janvier 2022) a renforcé l'objectif de baisse des émissions d'azote prévu par la « loi azote » de juillet 2021 (de -26% à -50% à horizon 2030).** La mise en œuvre de ces objectifs repose sur des plans devant être établis par les provinces cet été, et l'État a **mis en place des dispositifs de rachat** des activités d'élevage les plus polluantes et proches de sites Natura 2000 (des seuils de moles d'azote déposées par hectare de site Natura 2000 s'appliquent). Parallèlement, un accord agricole destiné à accompagner et compenser les efforts demandés par les autorités aux agriculteurs (arrêt et vente d'activité, relocalisation, extensivisation...) a donné lieu à des négociations multipartites. **Si ces négociations ont achoppé fin juin 2023, le dispositif de rachat semble avoir du succès**: en 2 semaines, 200 agriculteurs ont déposé une demande (sur les quelques 3 000 éligibles).

**La remise en cause du modèle agricole néerlandais n'est pas sans susciter le mécontentement de la classe agricole.** Cette contestation parfois violente révèle un phénomène de fracture territoriale entre zones métropolitaines (autour du Randstad : La Haye,

Amsterdam, Utrecht, Rotterdam) et territoires périphériques. Elle a aussi **permis l'émergence aux élections législatives de 2021 (et plus encore aux élections provinciales de mars 2023) du parti BBB** (Mouvement citoyen des agriculteurs). Ce parti pourrait, à l'occasion des élections législatives du 22 novembre 2023, **devenir le 2<sup>e</sup> voire le 1<sup>er</sup> parti à la chambre basse du Parlement.**

## Luxembourg – Un projet de loi agraire vise à encadrer les émissions de l'élevage.

**Le gouvernement luxembourgeois mène actuellement un projet législatif pour le secteur agricole, visant entre autres à encadrer davantage les émissions d'ammoniac de l'élevage** et tenter de résorber les dépassements de concentration au titre des objectifs de la directive européenne « NEC ».

Cette loi agraire a cela d'innovant qu'elle ne fixe pas seulement des objectifs génériques pour le secteur, mais aussi un **plafond (exprimé en UTA : unités de travail agraire) au-delà duquel aucune autorisation ni subvention ne sera accordée aux élevages**, même si ceux-ci peuvent poursuivre leur activité. Ce plafond a été fixé à 5 UTA (correspondant à 220 vaches, soit environ 2 M de kg de lait).

Ce projet a suscité d'âpres négociations et un fort mécontentement, en particulier de jeunes agriculteurs qui voient leurs perspectives de développement futur limitées.

Le Conseil d'État du Luxembourg voit un risque pour la liberté de l'entreprise d'élevage, toutefois admissible compte tenu des impératifs liés à l'environnement. Une adoption pourrait intervenir en septembre 2023.

## Sommet de la Mer du Nord le 24 avril 2023 à Ostende

Le 24 avril 2023, la Belgique a organisé à Ostende la deuxième édition du Sommet de la Mer du Nord. Elle a réuni à cette occasion les chefs d'État et de gouvernement, leurs ministres de l'Énergie ainsi qu'une centaine de dirigeants d'entreprises des neuf pays concernés : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen.

Ce sommet est venu élargir le périmètre des quatre pays, soit l'Allemagne, la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas, à l'origine de l'initiative lancée en 2022 à Ejsberg (Danemark) afin de coordonner les plans nationaux de développement de l'éolien offshore en mer du Nord. Il s'inscrit également dans la continuité des travaux de la *North Seas Energy Cooperation*, qui inclut 9 États-membres de l'Union européenne, et réhausse ses ambitions.

**Les objectifs de déploiement affichés à Ostende représentent une capacité installée de 120 GW en 2030 et 300 GW en 2050**, faisant de la Mer du Nord la principale centrale électrique verte de l'Europe à cet horizon. Dans cette perspective, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à développer un écosystème reliant tous les pays concernés, en veillant à la mise en place de plateformes communes et transfrontalières (à l'instar de l'île énergétique belge « Princesse Elisabeth » en partie subventionnée par le fonds de relance européen) ainsi qu'à la production massive d'hydrogène renouvelable, avec un objectif de 30 GW en 2050.

Ils ont aussi pris l'engagement de veiller à la cohérence de la chaîne régionale d'approvisionnement, en cherchant à stimuler la production européenne et en diversifiant davantage les voies d'importation de matériaux stratégiques. Ils ont également souligné l'importance du potentiel de la Mer du Nord en matière de séquestration de carbone et la nécessité de coordonner les projets des

différents pays concernés. Les ministres de l'Énergie ont quant à eux pris l'engagement d'adapter, clarifier et mettre en œuvre les dispositions réglementaires qui permettront le déploiement des projets dans les temps. Ils travailleront au renforcement des instruments financiers de l'UE en favorisant une utilisation efficace des programmes de financement européens tels que la politique de cohésion, le Fonds pour l'innovation, Horizon Europe et InvestEU, et invitent les institutions compétentes comme la Banque européenne d'investissement à renforcer leur soutien aux énergies renouvelables. L'éolien en mer doit jouer un rôle majeur dans notre souveraineté énergétique et dans la décarbonation de nos économies et la lutte contre le changement climatique.

## Visite d'État des Pays-Bas en Belgique du 20 au 22 juin 2023

Le roi Willem-Alexander et la reine Maxima, accompagnés de 8 ministres et d'une mission économique (180 entreprises et des institutions) menée par la ministre du Commerce extérieur et de la Coopération au développement des Pays-Bas, L. Schreinemacher, et la présidente de l'organisation patronale VNO-NCW, I. Thijssen, se sont rendus en Belgique du 20 au 22 juin (dernière visite d'État en 2016).

Les Pays-Bas sont les deuxièmes partenaires commerciaux de la Belgique (et réciproquement) après l'Allemagne et devant la France, avec 193 Md€ d'échanges commerciaux en 2022 (Eurostat). Les entreprises néerlandaises voient souvent la Belgique comme la première étape dans la conquête de parts de marché sur la scène internationale.

La visite d'État a été marquée par plusieurs événements, sources de rapprochement économique :

i) **Le Climate Tech Forum**, organisé par l'ambassade des Pays-Bas à Bruxelles et le Consulat général d'Anvers, a réuni plus de 500 participants belges et néerlandais (entreprises, instituts du savoir et organisations). Cet événement promouvait l'échange de connaissances sur divers domaines liés à la transition environnementale tels que l'hydrogène vert, l'agriculture durable, les semi-conducteurs et le stockage de CO<sub>2</sub>, et encouragerait le rapprochement d'entreprises des deux pays.

ii) Le roi Philippe et le roi Willem-Alexander ont visité **l'Aerospacelab de Mont-Saint-Guibert**, une entreprise spécialisée dans la conception et la construction de satellites et le traitement des données satellitaires.

iii) Les couples royaux se sont rendu au château de Senefve pour un déjeuner au cours duquel des experts belges et néerlandais ont présenté des **solutions pour lutter contre les risques de sécheresse et d'inondations**. Au cours de ces interventions, le projet "Naqia" (programme pluriannuel, débuté en 2009, proposant une méthode pour la caractérisation des bassins hydrographiques et la réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations) a été mis en avant comme levier efficace pour répondre aux enjeux de sécheresse et d'inondations.

iv) Les souverains des deux pays se sont rendus au **Biopark de Charleroi** où ils ont pu rencontrer les entreprises *Ncardia* et *Catalent*, spécialisées l'une comme l'autre dans les thérapies cellulaires.

v) Les deux rois ont visité **l'Institut** (de recherches inter-universitaires) **micro-électronique et composants (IMEC)** à Louvain, accompagnés par plusieurs dirigeants d'entreprises technologiques néerlandaises spécialisées dans les puces électroniques (ASML, Smart Photonics et NXP Semiconductors).

Cette visite a par la suite donné lieu, le 23 juin, à la **signature d'un Memorandum of Understanding (MoU) entre IMEC et ASML** afin d'intensifier leur collaboration et développer une ligne pilote de lithographie EUV (technologie de lithographie avancée) de pointe. Ce partenariat vise à

explorer de nouvelles applications dans le domaine des semi-conducteurs, à développer des solutions de fabrication durables et à accélérer la vitesse de modélisation des projets.

vi) Les deux couples royaux ont visité le **port d'Anvers et deux frégates belge et néerlandaise**. Lors de cet événement, la ministre de la Défense belge L. Dedonder et son homologue néerlandaise K. Ollongren ont signé le **protocole d'accord final pour l'achat en commun de quatre frégates ASWF spécialisées dans la lutte sous-marine**, pour un montant total de 355 M€. La construction débutera en 2025 pour une livraison prévue entre 2028 et 2031.

En marge de cet événement, un **MoU sur le transport et le stockage de CO<sub>2</sub>** dans le cadre du protocole de Londres (en vigueur depuis 2006, il vise à protéger le milieu marin de toutes les sources de pollution et à prendre des mesures efficaces), a été signé entre le ministre fédéral belge de la Mer du Nord V. Van Quickenborne, la ministre flamande de l'Environnement et de l'Énergie Z. Demir, le ministre wallon du Climat et de l'Énergie P. Henry et la ministre néerlandaise des Affaires économiques et du Climat M. Adriaansens.

vii) En parallèle de la visite d'État, le **nouveau traité fiscal de double imposition** a été signé le 21 juin, par le ministre belge des Finances V. Van Peteghem, le secrétaire d'État néerlandais à la Fiscalité, M. van Rij et le ministre flamand des Finances M. Diependaele. Ce traité vient remplacer celui de 2001, et vise « explicitement » à éviter la double non-imposition (les revenus exonérés aux Pays-Bas pourront être taxés en Belgique).

Après une ouverture des travaux par l'Ambassadeur François Alabrune, une session ouverte aux opérateurs de l'Etat et aux acteurs économiques de la zone a permis de retracer les principaux enjeux dans les domaines économiques, financiers mais également énergétiques.

Les interventions de Business France, Atout France et de la French Tech Amsterdam, mais également des comités des CCEF et des Chambres de commerce et d'industrie ont permis d'avoir un éclairage sur les opportunités et défis de la valorisation de l'offre française au sein des pays du Benelux.

## Événements

**21/06/2023** – [Assemblée générale et gala](#) 2023 de la CCI France Belgique

**12/09/2023** – Remise des Tophées 2023 par la CCI France Pays-Bas

**05-06/10/2023** – [Learning expedition : décarboner l'aéronautique](#), organisée par la CCI France Belgique

## Réunion de la zone Benelux organisée par le SER de la Haye

Le SER de la Haye et le SE de Bruxelles tenaient le 5 juin à la Haye leur réunion régionale.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Responsables de la publication :** Services Économiques de La Haye et Bruxelles

**Rédacteurs :**

Les équipes des services économiques de La Haye et Bruxelles

**Pour s'abonner :**

[lahaye@dgtresor.gouv.fr](mailto:lahaye@dgtresor.gouv.fr)

**Crédits photo :**

© nikol85 - stock.adobe.com